

24.09.2024 – 08:30 Uhr

La hausse effrénée des primes d'assurance-maladie grève les ménages à bas revenus / Caritas appelle le Conseil fédéral à mettre / rapidement en oeuvre des réductions de primes supplémentaires

Lucerne (ots) -

Jeudi 26 septembre, la Confédération annoncera l'ampleur de l'augmentation des primes d'assurance-maladie. On peut d'ores et déjà affirmer que les ménages à bas revenus seront soumis à une pression encore plus forte. Le Conseil fédéral doit veiller à ce que l'augmentation de la réduction des primes soit rapidement appliquée dans les cantons et tienne ainsi compte du contre-projet indirect à l'initiative d'allègement des primes.

Avec les coûts du logement, les primes d'assurance-maladie sont actuellement le principal facteur de pauvreté en Suisse. La situation des ménages à bas et moyens revenus est de plus en plus précaire. " Les consultations sociales de Caritas reçoivent plus de demandes que jamais ", explique Peter Lack, directeur de Caritas Suisse. " Des familles, des ménages monoparentaux, des personnes seules, des jeunes et des moins jeunes viennent nous voir parce qu'ils ne savent plus comment payer leurs primes d'assurance-maladie et faire face à la hausse des loyers ".

Réduction de primes : de nombreux cantons à la traîne

L'annonce des primes pour 2025 est attendue ce jeudi 26 septembre. Tous les signes indiquent une nouvelle hausse importante. Caritas est catégorique : les cantons doivent faire face à cette hausse des coûts en augmentant les réductions de primes. Ils sont appelés à prévoir les dépenses correspondantes dans leurs budgets, qu'ils élaborent actuellement pour 2025.

Il est également nécessaire d'agir au niveau fédéral : après le rejet de l'initiative d'allègement des primes en juin 2024, le contre-projet indirect entrera en vigueur. Les cantons seront ainsi obligés de verser une contribution minimale au financement de la réduction des primes. " Caritas Suisse invite le Conseil fédéral à mettre en oeuvre ce contre-projet le plus rapidement possible ", lance Peter Lack.

Ces dernières années, plusieurs cantons ont certes augmenté leur part de réduction individuelle des primes. Mais une grande partie d'entre eux reste en dessous des parts minimales fixées dans le contre-projet indirect. Et Peter Lack d'ajouter à ce propos : " Nous attendons des cantons qu'ils réduisent les primes de sorte que les primes d'assurance-maladie ne constituent plus un risque de pauvreté ".

Contact:

Demandes des médias à Fabrice Boulé, responsable de la communication pour la Suisse romande, E-mail : medias@caritas.ch, tél. : 041 419 23 36

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/10000088/100923349> abgerufen werden.